

La lettre d'information AUX EMPLOYEURS

AVRIL 2017

Cotisations du 1^{er} trimestre



ZOOM SUR

VOS VALEURS UTILES

➔ LE SMG ET LE SMAG

ATTENTION
ÇA CHANGE !

SMG ET SMAG en vigueur
depuis le 1^{er} février 2017

SMG : 153 861 F.cfp / mois

soit 910,42 F.cfp de l'heure

SMAG : 130 782 F.cfp / mois

soit 773,86 F.cfp de l'heure

La fixation du SMG et SMAG varie en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

(Articles Lp. 142-1 et 142-3 du code du travail)

➔ MODIFICATION DES TAUX DE COTISATION DU RÉGIME DES PRESTATIONS FAMILIALES ET DU RUAMM

Depuis le 1^{er} octobre 2016, et ce jusqu'au 1^{er} octobre 2017, la part employeur des cotisations « prestations familiales » et « RUAMM tranche 1 » a été modifiée :

	Employeur	Salarié	Total
RUAMM T1	11,30 % 11,67 %	3,85 %	15,15 % 15,52 %
Prestations Fam.	6,14 % 5,73 %	0 %	6,14 % 5,73 %



CONSEILS

Quelle est la date de rupture du contrat de travail en cas de licenciement si mon salarié n'effectue pas son préavis ?

En cas de licenciement ou de préavis non effectué par le salarié, la date de rupture du contrat de travail est la date effective du licenciement ou la date de fin de préavis et non pas la date où le salarié a physiquement quitté l'entreprise.

Vous souhaitez récupérer une attestation de régularité sociale ?

Afin de préserver la confidentialité de vos données personnelles, nous vous demandons de fournir les documents suivants :

- une copie de votre pièce d'identité,
- un extrait de Kbis (de moins de 3 mois) s'il s'agit d'une société,
- une copie de la procuration si vous agissez par délégation avec copies des pièces d'identité du titulaire du compte et du mandataire.



Retrouvez l'intégralité du tableau des charges sociales et des plafonds de cotisations sur www.cafat.nc, espace Employeurs/indépendants, rubrique paramètres.

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Déclarez et payez en ligne !



Pour vous faire **gagner du temps**, vous pouvez réaliser votre déclaration nominative trimestrielle sur www.cafat.nc.



Votre service en ligne « Déclaration Nominative* » vous offre également la possibilité de **régler vos cotisations et contributions en ligne**, par prélèvement.

IMPORTANT

Pour bénéficier du paiement en ligne, n'oubliez pas de nous envoyer au préalable une autorisation de prélèvement (originale) complétée et signée accompagnée d'un RIB (original).



Quand devez-vous déclarer et payer sur www.cafat.nc ?

Cotisations et Contributions

Périodes

1 ^{er} trimestre	Du 1 ^{er} au 30 avril
2 ^e trimestre	Du 1 ^{er} au 31 juillet
3 ^e trimestre	Du 1 ^{er} au 31 octobre
4 ^e trimestre	Du 1 ^{er} au 31 janvier

*Ce service en ligne est accessible, pour le moment, aux employeurs de moins de 20 salariés.

Une difficulté, une question à propos de vos services en ligne, n'hésitez pas à contacter votre conseiller e-services Recouvrement : e-recouvrement@cafat.nc

N° Vert 05 00 44

Appel gratuit

ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?



BTP MD SARL
L. BABIN

« C'est une révolution ! »

Le fait d'avoir un service en ligne pour la déclaration nominative est très pratique. Tout se fait en ligne et de façon beaucoup plus simple. Le gain de temps est un avantage non négligeable. Je trouve plus sécurisant de le faire en ligne car il y a une vraie traçabilité alors qu'il m'est déjà arrivé de le faire par courrier accompagné de mon règlement et que cela n'arrive pas forcément à temps.



La Restauration Bouraillaise
C. VIDOIRE

« C'est GÉNIAL ! »

Le service en ligne de la déclaration nominative est un réel gain de temps, plus besoin de remplir des papiers, de me déplacer à la CAFAT, d'attendre ou encore de le faire par la poste. Je peux le faire le soir de chez moi et ne pas perdre de temps dans ma journée de travail. Le paiement en ligne est également très bien et me permet de connaître exactement la date de prélèvement.



www.cafat.nc

BRANCHE RECouvreMENT

4 rue du Général Mangin
BP L5 98849 NOUMÉA CEDEX
NOUVELLE-CALÉDONIE
Ridet 112 615-001
Tél. (687) 25 58 09 • Fax. (687) 25 58 94

dossiers-cotisans@cafat.nc
comptes-financiers@cafat.nc
recouvrement-dpae@cafat.nc
recouvrement-attestation@cafat.nc
contentieux-cotisans@cafat.nc


CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien